



Comme chaque année, à l'occasion de la
Fête de la Transhumance de Saint-Rémy-de-Provence

l'Association *Maison de la Transhumance* organise le

LUNDI 10 JUIN 2019

(lundi de Pentecôte)

Un Concours ouvert aux artistes peintres amateurs

sur le thème:

«Le mouton et la transhumance »

Un prix de 500 € sera offert au gagnant

Conditions de participation :

- 2 tableaux maximum présentés par artiste (prévoir le(s) support(s) type chevalet),
- le(s) tableau(x) participant au concours sera exposé sur le stand de la Maison de la transhumance à l'occasion de la fête de la Transhumance qui aura lieu le **lundi 10 juin 2019 de 9h à 12h30**,
- le(s) tableau(x) devra
 - soit être amené sur place le jour du concours (avant 9 heures le lundi 10 juin 2019).
 - soit envoyé ou déposé à la **Maison de la transhumance, Domaine du Merle – route d'Arles – 13300 Salon de Provence avant le MERCREDI 29 MAI 2019.**
- le tableau gagnant deviendra propriété de l'Association Li Pastre de San Roumi, organisatrice de la fête de la Transhumance de St Rémy de Provence. Il sera utilisé pour la réalisation de l'affiche de la Fête de la Transhumance de l'année suivante et sera offert à cette occasion lors de la traditionnelle tombola.

Informations et inscription à l'aide du bulletin joint (avant le 24 MAI 2019) à

Sandrine PLATEEL (Maison de la Transhumance) :

Tél : 04.90.17.06.68 @ : s.plateel@transhumance.org

adresse : Domaine du Merle 13300 Salon de Provence

Bulletin d'inscription

à retourner au plus tard pour le Vendredi 24 mai 2019

par courrier à Maison de la Transhumance – Domaine du Merle – Route d’Arles –

13300 Salon de Provence

ou par mail à s.plateel@transhumance.org

Nom/prénom :

Adresse :

Code Postal Ville

Tél : **Mail :**

Souhaite participer au concours du lundi 10 juin 2019

Nombre de tableaux présentés : _____

Merci de préciser votre choix

- le(s) tableau(x) sera(ont) amené(s) sur place le jour du concours (10 juin 2019),
- le(s) tableau(x) sera(ont) envoyé(s) ou déposé(s) à la Maison de la transhumance – Domaine du Merle – Route d’Arles – 13300 Salon de Provence **au plus tard le mercredi 29 mai 2019.**

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement du concours (joint à ce document)

Oui Non

Fait à :

Le :

Signature du participant au concours :



Règlement du concours

Déroulé du concours

- ✓ Le concours se déroule le lundi 10 juin 2019 de 9h00 à 12h30 environ sur le stand de la Maison de la transhumance à l'occasion de la fête de la transhumance.
- ✓ Les candidats peuvent présenter au maximum 2 tableaux et doivent prévoir un support (type chevalet par exemple) pour exposer l'œuvre.
- ✓ Les tableaux seront exposés sur le stand de la Maison de la transhumance.
- ✓ Les tableaux devront être amenés sur place le jour du concours (c'est à dire avant 9h00) ou si la personne ne peut pas se déplacer ce jour-là, être déposés ou envoyés à la Maison de la transhumance – Domaine du Merle – Route d'Arles – 13300 Salon de Provence avant le mercredi 29 mai 2019.
- ✓ Les tableaux (hormis le tableau gagnant) pourront être récupérés à la fin du concours c'est-à-dire vers 12h30.
- ✓ Le tableau gagnant deviendra propriété de l'Association li pastre de Sant Roumie. Il sera utilisé pour la réalisation de l'affiche de la Fête de la Transhumance de l'année suivante et sera offert à cette occasion lors de la traditionnelle tombola.
- ✓ Concernant les supports : l'œuvre devra être réalisée sur une surface plane. Les supports sont libres, les dimensions sont libres, l'encadrement n'est pas obligatoire et n'est pas un facteur de jugement. Pour la peinture toutes les techniques sont possibles.

Jugement

Concernant le déroulé du concours, le jury se composera de 3 jurys dont 1 jury d'élèves, 1 jury "professionnel" et 1 jury « intermédiaire ». Le public pourra également participer au vote librement par une urne mise à leur disposition.

Les tableaux seront jugés de façon anonyme, un numéro leur sera attribué.

Les critères de jugement pour le jury sont au nombre de 5 et sont les suivants :

- la composition (variété des éléments correspondant au thème), la qualité artistique, la concordance avec le thème, le réalisme en lien avec le critère de possibilité de représentation de l'affiche de la prochaine fête de la transhumance (critère prépondérant)

La voix des élèves est prépondérante en cas d'ex-aequo est sera prise en compte pour départager les candidats. L'attachement aux détails représentant leur métier est donc recherché.

Inscription

Inscription avant le 24 mai 2019 auprès de Sandrine Plateel par mail : s.plateel@transhumance.org ou courrier : Maison de la Transhumance- Domaine du Merle – Route d'Arles – 13300 Salon de Provence.

Pour être valide l'inscription doit préciser les nom et prénom, numéro de téléphone et/ou mail, adresse postale.

Devront être également précisés le nombre de tableaux présentés et si la personne sera présente le jour du concours ou si le ou les tableaux seront remis ou envoyés à la Maison de la transhumance.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Remise de prix

- 1^{er} prix : 500€ offerts par l'Association li pastre de San Roumie remis par chèque dans un délai d'un mois maximum à la personne dont le tableau est gagnant.

- 2^{ème} prix : offert par la Maison de la Transhumance remis le jour du concours si la personne est présente.

- 3^{ème} prix : offert par la Maison de la Transhumance remis le jour du concours si la personne est présente.

Si les personnes recevant les 2^{ème} et 3^{ème} prix ne sont pas présentes le jour du concours, ces derniers leur seront restitués avec leur tableau ou envoyés par la poste sous un délai d'un mois maximum.

Divers

Les candidats peuvent nous fournir des cartes de visites à distribuer s'ils vendent des tableaux par ailleurs.